



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe
Prod-Nr. 4005240166796
CPID 339247-81
Zul-Nr. CHZN 3271

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Insecticide spray aérosol

Effet de la matière / du mélange

A base de pyrethrum. Insecticide - agit sur le système nerveux des insectes ciblés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Neogard AG
Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil
Téléphone +41 62 767 00 50, Fax +41 62 767 00 67
E-Mail info@neogard.ch
Internet www.neogard.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox Info Suisse
Téléphone 145 (info@toxinfo.ch)

Fabricant

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0, Fax +49 5155 6010
E-Mail msds@neudorff.de
Internet www.neudorff.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox Info Suisse
Téléphone 145 (info@toxinfo.ch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques

Consignes en cas de danger

Méthode de classification

Aerosol 1
Eye Irrit. 2
STOT SE 3

H222, H229
H319
H336



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H400 H410	

Consignes en cas de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07



GHS09

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 Contenu/emballage à jeter dans une déchèterie.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient (R)-p-Mentha-1,8-dien. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Précaution! Le récipient est sous pression.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Extrêmement inflammable.

Ne pas déverser dans les eaux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Spray aérosol avec substance active insecticide.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	< 10	Flam. Liq. 2, H225
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	< 15	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
74-98-6	200-827-9	propane	ca. 10	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
106-97-8	203-448-7	butane	ca. 40	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	0,3	Flam. Liq. 3, H226 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
51-03-6		piperonylbutoxide	< 2	Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
8003-34-7	232-319-8	pyréthrines	0,4	Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=100 / Aquatic Chronic 1, H410 M=100
64741-65-7	265-067-2	Naphtha (Erdöl), schweres Alkylatbenzin ; Naphtha, niedrigsiedend, modifiziert (GHS/CLP 1.1.3: Note P)	ca. 20	Flam. Liq. 3, H226 / Aquatic Chronic 4, H413 / Asp. Tox. 1, H304

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
51-03-6	piperonylbutoxide	01-2119537431-46-0000
64741-65-7	Naphtha (Erdöl), schweres Alkylatbenzin ; Naphtha, niedrigsiedend, modifiziert (GHS/CLP 1.1.3: Note P)	01-2119472146-39-0001

Remarques complémentaires

Les pyréthrines - contenues dans l'extrait de pyrèthre (Chrysanthemum cinerariaefolium).



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

mousse

dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer un apport d'air suffisant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Ne pas pulvériser sur des aliments non emballés.

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

En cas d'incendie, éteindre avec de l'eau. Par augmentation de chaleur, il existe un important risque d'explosion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Pour le stockage, suivre le TRG 300.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Rubrique ICPE n° 1432

Rubrique ICPE n° 4320.

Rubrique ICPE n° 1172

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

**Classe de
stockage (RFA)** 2B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

N'utiliser que comme spray insecticide en suivant le mode d'emploi correspondant.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques (TRGS 903)

CAS No	Désignation	Paramètres	BGW	Matière d'analyse	Date de la prise d'échantillon
67-63-0	propane-2-ol	Aceton	25 mg/l	B	b

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

Aérosol

Couleur

Aucune information disponible.

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	7,5				
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Le gaz propulseur est hautement inflammable.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Danger d'explosion par forte chaleur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

En raison de la pression de vapeur élevée, risque d'éclatement des récipients en cas d'élévation de la température.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat	Calcul	
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	Sensibilisation possible.			
Sensibilisation des voies respiratoires	non sensibilisant			

Remarques générales

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

15 01 10*

Nom du déchet

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

Eau, éventuellement nettoyant ménager.

Remarques générales

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes
Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Emballage sous gaz comprimé. (propane/butane)	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2 (2.1)	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

Permanent WespenTURBOSpray / Guêpes Turbo Jet / TurboSpray antivespe

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible.			
Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID Étiquette de danger 2 (2.1) code de restriction en tunnel D Code de classification 5 F Code de classification: 5F			

! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV ca.97 %

(composants organiques volatils)

Réglementation nationale

Prescriptions, limitations et interdictions diverses

A respecter : TR 300 " Exigences particulières des récipients ou emballages sous pression "

Classe de danger pour l'eau 2 Auto-classification (RFA)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Lire le mode d'emploi!

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.

Informations diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 2.5

H220 Gaz extrêmement inflammable.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 07.02.2019

Modifié 07.02.2019 (F) Version 2.6

**Permanent WespentURBOSpray / Guêpes
Turbo Jet / TurboSpray antivespe**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.